REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260709-2026_07_03D-DE

L'an deux mil vingt-six, le Jeudi 9 juillet à 19h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 juin 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 19

Procurations : 5

Présents : Manuella POUTÉ – Frédéric FALLOUR – Gaëlle ROLLIN – Pascal QUIMBRE – Hélène ZEITOUN Françoise LABBÉ-GAUDIN – Philippe BODARD - François HERVIEUX – Yann BEAUSON – Manuella DRUGEON -Yvonnick BOULHO – Karine RICHARD – Lucie MALABEUF.

Procurations : Meddhi CALON à Frédéric FALLOUR – Mickaël ROUSSEL à Yvonnick BOULHO – Karen BRETONNET à Gaëlle ROLLIN – Christophe PLANCQUEEL à Karine RICHARD – Valérie RIO à Manuella DRUGEON

Secrétaire de séance : Gaëlle ROLLIN

****

2026_07_03_ PETITES VILLES DE DEMAIN_CONVENTION CADRE PVD VALANT OPERATION DE REVITALISTION DU TERRITOIRE (ORT) DES COMMUNES DE QUESTEMBERT ET MALANSAC_AUTORISATION DE SIGNATURE AVENANT N°1

Annexe : Avenant n°1

Madame Morgane RETHO, expose :

La convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) / Petites Villes de Demain (PVD) de Questembert Communauté conclue le 11 avril 2023 fixait les modalités de mise en œuvre de l'ORT et du programme PVD afin de revitaliser les centres-villes des communes de Malansac et de Questembert sur le territoire de Questembert Communauté. Cette convention constitue la feuille de route du projet de dynamisation du territoire. Elle donne corps au programme PVD.

Pour rappel, ce programme se traduit, depuis 5 ans, par un accompagnement étroit des deux centralités principales du territoire. Elles bénéficient d'un accompagnement technique et financier pour accélérer la réalisation de leurs actions de dynamisation. Cet accompagnement est constitué d'un poste de chef de projet dédié cofinancé et d'un soutien des partenaires engagés dans ce programme porté par l'État.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, les parties envisagent de proroger la durée de validité du volet PVD de la convention d'ORT / PVD selon les termes définis à l'avenant joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260709-2026_07_03D-DE

Commentaires :

Mme Karine RICHARD : Est-ce budgétisé ?
Réponse Mme Morgane RETHO : oui à hauteur de 75 % pour l'état et reste à charge de 25 % pour les 2 communes. Le coût était prévu au BP 2026 pour 8 500 €.

Décision : unanimité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer l'avenant N°1.

Pour extrait conforme,

Mme Gaëlle ROLLIN,
Secrétaire de séance

Mme Morgane RETHO,
Maire

